

PÉNURIES DE MÉDICAMENTS

Changer de braquet et remonter la coordination au niveau du Premier ministre

À l'occasion de la nomination du nouveau gouvernement, l'Académie nationale de Pharmacie rappelle qu'elle travaille depuis plusieurs années sur le problème de la disponibilité des médicaments et des dispositifs médicaux. Son groupe de veille « Disponibilité des produits de santé et indépendance sanitaire » auditionne en permanence de nombreux acteurs pour appréhender les évolutions de la situation et les obstacles à surmonter pour faire des propositions et voir s'améliorer la situation des pénuries de médicaments, des dispositifs médicaux et des tensions d'approvisionnement.

L'Académie a émis plusieurs rapports, dont le Livre Blanc de février 2023, insistant sur la nécessité d'une gouvernance transversale, cohérente, décisionnaire et pérenne au plus haut niveau de l'État.

Les projections pour les années à venir montrent une augmentation mécanique en volume de médicaments à produire, liée au vieillissement de la population et à l'amélioration de l'accès aux soins (à l'échelle mondiale), alors que la capacité industrielle mondiale restera à peu près identique. **Que faut-il en conclure, si ce n'est que les tensions d'approvisionnement ne peuvent que perdurer et non diminuer !**

Il est indéniable que les actions gouvernementales menées depuis 2021 vont dans le sens d'une meilleure gestion des crises (introduction de mesures législatives pour venir en compensation des offres déficientes par l'implication des pharmacies hospitalières et des pharmaciens d'officine, déploiement d'un plan hivernal, qui vise à anticiper et limiter les tensions sur certains médicaments majeurs de l'hiver, etc.). Des projets de relocalisation de certaines synthèses de principes actifs ou de médicaments, biosimilaires notamment, sont soutenus par l'État mais demanderont beaucoup plus de temps que n'en ont pris les délocalisations.

En dépit de ces actions, le constat fait par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale en 2021 reste toujours aussi vrai. Les pénuries touchent beaucoup plus les médicaments peu coûteux. En 2021, 75 % des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM) en rupture de stock sur le site de l'Agence de sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé (ANSM) étaient vendus à un prix inférieur à 25 euros la boîte et 25 % à moins de 4 euros.

Il convient de rappeler que les coûts de production en France et en Europe s'envolent sous l'effet actuel des crises géopolitiques et de l'inflation (matières premières, coût de l'énergie et du transport). Ceci fait porter un risque de rupture d'approvisionnement voire d'arrêt de production pour des produits matures si leur marge économique est gravement impactée. Il importe que les pouvoirs publics prennent en considération cette situation dans les décisions relatives à l'accès au marché des médicaments indispensables.

La situation actuelle n'est pas conjoncturelle, ses causes sont complexes et multifactorielles. La multitude et la diversité d'acteurs publics, d'administrations et d'agences, qui interviennent sur le médicament et les dispositifs médicaux, avec des objectifs différents, nuit à la cohérence de la politique et en obère même l'efficacité, comme l'observait l'Assemblée nationale en 2021. Cela ne permet pas de définir un plan, transparent pour les Français, proposant des actions synergiques et complémentaires, décliné en phases (court terme, moyen terme et long terme) mettant en exergue les actions dont l'efficacité serait renforcée par une gestion à l'échelle européenne. Ces plans pourraient être construits par grands champs thérapeutiques, donnant des perspectives et de la visibilité à nos concitoyens qui sont en attente d'actions des pouvoirs publics.

Notre Académie, dès 2018, prônait une gouvernance au niveau du Premier ministre. Si vraiment, comme il est argué, la lutte contre les pénuries de médicaments est un axe majeur de l'action du gouvernement, **il faut, pour la rendre efficace, qu'elle soit prise à « bras le corps » et coordonnée au plus haut niveau de l'État, seul niveau qui puisse définir les objectifs et les phases de travail, avec tous les acteurs de santé, les citoyens, les industriels, les différentes administrations.**

* *
*